

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RODRIGUEZ—LA PRÉTENDUE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE DU DÉPUTÉ

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je désire donner lecture d'une lettre que j'ai reçue hier du solliciteur général (M. Blais), afin qu'elle soit consignée au compte rendu. Voici ce qu'elle dit:

Cher monsieur Rodriguez,

Le mercredi 1^{er} mars, vous avez soulevé la question de privilège à la Chambre des communes, demandant à M. l'Orateur que l'on vous remette toutes les bandes magnétiques ou autres pièces obtenues au moyen de l'écoute électronique dont vous aviez fait l'objet et que l'on vous dise pour quelles raisons vous aviez fait l'objet de cette surveillance et pourquoi on ne vous avait pas remis les bandes.

Je n'étais malheureusement pas à la Chambre lorsque vous avez soulevé la question de privilège, mais j'ai affirmé à des journalistes, en dehors de la Chambre, que ces bandes n'existaient pas. Le jeudi 2 mars, en réponse à une question de M. Elmer McKay, j'ai déclaré que:

«nous n'avions trouvé dans les dossiers aucune preuve même accidentelle que le député de Nickel Belt ait fait l'objet d'une surveillance électronique ou de n'importe quelle autre forme de surveillance».

Voici le texte complet de ma réponse à la question de privilège que vous avez soulevée:

«Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour répondre à la question de privilège soulevée hier par le député de Nickel Belt. Je désire vous informer, monsieur l'Orateur, ainsi que tous les députés, que la GRC m'a affirmé qu'elle n'avait jamais autorisé M. Warren Hart à soumettre un seul député à la surveillance électronique.»

La GRC m'a informé qu'elle n'avait ni enregistrement ni transcription d'enregistrement qui aurait pu être fait d'une conversation entre une des cibles de M. Hart et le député de Nickel Belt. Je ne peux donc pas, monsieur l'Orateur, remettre d'enregistrement ni de transcription, à vous ou au député de Nickel Belt, car si ces pièces existent, elles ne sont pas entre les mains de la Gendarmerie royale.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, les autres préoccupations du député, à savoir les raisons pour lesquelles on aurait entrepris de faire une écoute électronique ou qu'on ne l'aurait pas informé, sont sans fondement.

Si vous le désirez, je me ferai un plaisir d'exposer la situation à la Chambre, à titre de réponse officielle à votre question de privilège.

Jean-Jacques Blais

Monsieur l'Orateur, je suis certain que nous n'avons aucune raison de douter de la véracité de cette lettre. L'auteur est à la fois député et solliciteur général. Mais voici où les choses se corsent. Nous avons entre les mains la déclaration faite sous serment par M. Warren Hart, dans laquelle il dit:

Sur directives explicites de membres du service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada, j'ai fait une écoute électronique du solliciteur général de l'époque, l'hon. Warren Allmand, député à la Chambre des communes du Canada, et de M. John Rodriguez, député de la circonscription de Nickel-Belt et enfin du NPD en Colombie-Britannique.

Cette attestation faite sous serment par M. Hart contredit manifestement la déclaration que le solliciteur général a faite à la Chambre et la lettre qu'il m'a adressée. Une autre difficulté tient à ce que le solliciteur général a déclaré le 27 février à la Chambre que M. Hart travaillait pour le compte de la GRC. Il aurait en outre déclaré aux représentants de la presse à l'extérieur de la Chambre que la surveillance électronique dont l'ancien solliciteur général et moi-même avions fait l'objet avait été «accidentelle», même s'il a préféré dire le 28 février qu'elle avait été faite de façon «accessoire».

Privilège—M. Rodriguez

● (1512)

Je répète que je ne mets pas en doute la parole du solliciteur général (M. Blais), car nous devons croire qu'en tant que député et ministre, il n'induirait pas délibérément la Chambre en erreur. Toutefois, je dois faire valoir que la déclaration du solliciteur général peut sembler n'avoir aucun rapport avec ma question de privilège pour deux raisons.

Premièrement, au cours des mois passés, on a souvent établi à la Chambre que les titulaires actuel et passés n'étaient pas entièrement au fait des activités entreprises sous l'autorité de leur ministère. On nous a dit, par exemple, que les solliciteurs généraux n'avaient pas eu connaissance au préalable de certains actes illégaux et, encore une fois, qu'à titre de députés, nous devrions les croire. Par conséquent, on peut être amené à conclure qu'une fois encore, dans le cas qui nous occupe, le solliciteur général peut ne pas avoir connaissance de certaines choses.

Même si le solliciteur général a raison, la question de privilège n'est toujours pas résolue, M. Hart a déclaré sous serment qu'il m'avait soumis à une surveillance électronique sur ordres de la GRC. S'il est exact qu'il m'ait surveillé, que ce soit ou non sur ordres de la GRC, je considère qu'on a empiété sur mes privilèges en écoutant des communications confidentielles que j'ai faites à mes commettants et en m'empêchant de faire mon travail de député.

Mais si la déclaration de M. Hart était dénuée de tout fondement, on n'en aurait pas moins violé mes privilèges. Sa déclaration assermentée a été rendue publique et on a fait énormément de bruit autour de la surveillance électronique dont j'aurais fait l'objet.

Un article de la presse canadienne qui est paru notamment dans le *Ottawa Citizen* le 28 février 1978 a fait la manchette sous le titre «Blais confirme que Hart a surveillé le député Allmand». Voici un extrait de cet article:

Le solliciteur général Jean-Jacques Blais a confirmé à la Chambre des communes lundi que Warren Hart, un informateur du FBI engagé par la GRC avait, par inadvertance, soumis à l'écoute électronique l'ancien solliciteur général, Warren Allmand, et le député de Nickel Belt, John Rodriguez (NPD).

Une autre nouvelle de la presse canadienne reprise dans le *Ottawa Citizen* de mars 1978, a encore fait la manchette sous le titre suivant:

Prise en charge par l'informateur organisée par la GRC

Et la présente déclaration figure dans cet article, monsieur l'Orateur:

M. Hart a soutenu que ses fonctions consistaient en partie à écouter au moyen d'appareils électroniques les conversations de Warren Allmand, le solliciteur général de l'époque, et celles du député néo-démocrate John Rodriguez (Nickel Belt). M. Blais a déclaré que c'était par accident que Hart avait entendu les conversations d'Allmand et de Rodriguez, alors qu'il était à l'écoute électronique de quelqu'un d'autre.

Ainsi, monsieur l'Orateur, M. Hart est allé plus loin—jusqu'à faire une déclaration à une chaîne de télévision nationale et à répéter que j'avais effectivement fait l'objet d'une surveillance électronique. Que cette déclaration de M. Hart soit vraie ou fausse, elle a reçu une telle diffusion que mes mandants s'interrogent maintenant sur le caractère confidentiel de nos communications. Cela, je l'ai déjà dit, limite considérablement mon aptitude à remplir mon rôle de député.